

L'Assemblée Générale des adhérents du SNUDI-FO 35, réunie ce mercredi 5 février 2014, a pris connaissance de la menace d'OQTF (Obligation de quitter le territoire français) qui frappe la famille DOKA.

Cette famille, installée à Rennes depuis un an, compte trois enfants, l'un scolarisé dans le premier degré, l'autre dans le second degré, et un nourrisson.

Le SNUDI-FO 35 dénonce une législation qui condamne des familles à l'errance, la misère et à la déscolarisation de leurs enfants.

Des collègues se mobilisent pour la levée immédiate de l'OQTF lorsqu'elle sera signifiée à la famille DOKA, et obtenir la régularisation de celle-ci (sans condition du séjour à Rennes) et ainsi permettre la scolarisation des enfants.

A ce titre, l'Assemblée Générale des adhérents mandate le secrétaire départemental du SNUDI-FO35 pour défendre et soutenir les collègues engagés dans ce combat.